



11000294

DECISION N° _____ /MINFOPRA/SG/C.AD-HOC/ST DU 05 MARS, 2020
PORTANT MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS AU MINISTERE DES
ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,
PRESIDENT DU COMITE AD-HOC,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail ;

Vu le décret n°78/484 du 09 novembre 1978, fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat relevant du code de travail ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ; modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012, portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018, portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°008662/MINFOPRA du 29 novembre 2018, portant création, organisation et fonctionnement du Comité ad hoc chargé du recrutement des personnels temporaires pour le compte de l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, des Services du Premier Ministre, du Ministère de la Défense et des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, au titre de l'exercice budgétaire 2019 ;

Vu la correspondance n°B70/d-16/SG/PM, du Secrétaire Général des Services du Premier Ministre en date du 18 février 2019, répercutant les instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement sur la contractualisation de tous les personnels temporaires en service à l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, dans les Services du Premier Ministre, au Ministère de la Défense et dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les personnels dont les noms suivent, retenus dans le cadre de la contractualisation des personnels temporaires en service dans certaines administrations, sont mis à la disposition du Ministère des Enseignements Secondaires.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	CADRE
1	BENG MBOLLI Ghislaine Sylvia	12/11/1986	GAROUA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
2	EBOUDE EKANE Christelle Junie	28/03/1992	KUMBA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
3	EDIMO RUTH Merveille Carine	22/09/1987	DOUALA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
4	ELA ESSOLA Elisabeth	26/04/1988	BAFOUSSAM	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
5	IYEM MBARGA Dominique Maxime Joelle	15/06/1991	YAOUNDE I	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
6	MBENA Jean Marcial	03/10/1992	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
7	MEDOU Pierre Christel	07/10/1986	DOUALA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
8	NGONO Sabine	07/05/1980	OTONGAN	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
9	NGOUMKOUA FEUDJIO Jules Kevin	09/09/1981	MELONG I	INSTITUTEUR DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE CONTRACTUEL
10	ONONO NKE Blandine Thérèse	26/08/1988	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
11	SALI AMBARMA	30/09/1985	ZIMADO	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
12	ZAKARIAOU YAUBA	02/01/1995	SADI	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
13	ZE VOUNDI Thomas Daquin	10/10/1985	YAOUNDE	EMPLOYE DE BUREAU

Article 2 : (1) Les intéressés sont astreints à prendre le service dans ladite administration dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de signature de la présente décision.

(2) Passé ce délai et en l'absence de tout certificat de prise de service, le processus de recrutement sera annulé en ce qui les concerne exclusivement.

Article 3 : Le certificat de prise de service doit être signé par le Chef de structure ou un responsable assumant les fonctions de gestion des ressources humaines dans l'Administration concernée.

Article 4 : Ledit certificat de prise de service assorti d'une copie de l'acte d'affectation, sera retourné par bordereau au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Président du Comité Ad-hoc.

Article 5 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 05 MARS 2020

AMPLIATIONS :

- SG/PM
- MINFI
- MINFOPRA/CAB/SG/DCNS/DGC
- ST/C.AD-HOC
- INTENDANCE / PRC
- MINDEF
- CONSUPE



Joseph Lé